

Bulletin N°410

NOVEMBRE 2022

NOEL DE L'AVIVO Lausanne
Dimanche 4 DECEMBRE 2022
Palais de Beaulieu
Halle N°1 (bâtiment principal)

PROGRAMME:

13H00 Ouverture des portes

14H00 Assemblée Générale

15H00 Orchestre GUY ROLLAND -
JETSET avec un goûter salé-sucré
enrichi et arrosé.

18H00 Fin de la fête

Vous pouvez venir retirer votre invitation
gratuite au bureau de l'AVIVO Lausanne,
Place Chauderon 3, 1003 Lausanne, 5^{ème}

étage **sur présentation de votre carte de membre 2022.**



Le Comité de l'AVIVO Lausanne
ainsi que ses collaboratrices se
réjouissent de pouvoir partager
joyeusement cet événement en
votre compagnie.

Délai d'inscription : Vendredi 25 novembre 2022

THE DANSANT DE L'AVIVO LAUSANNE

Le vendredi 11 novembre à 14h00 2022



Venez passer un merveilleux moment en compagnie de **Peter Molnar**

Maison du Peuple
salle Jean-Villars Gilles
Place Chauderon 5
1003 Lausanne

Prix : 9.- première boisson incluse

CINEMA

Jeudi 10 novembre 2022 à 14H00

Les séances ont lieu tous les 2^{èmes} jeudis du mois dans les locaux de l'AVIVO Lausanne, par groupe de 10 participants. Inscription par tél. 021 312 06 54



CINEMA PARADISO

Avec Philippe Noiret, Jacques Perrin et Salvatore Cascio,
un film de Giuseppe Tornatore (120 minutes)

A Rome, dans les années 80, Salvatore Di Vita, cinéaste célèbre, apprend que son vieil ami Alfredo est mort. Quarante ans plus tôt, en Sicile, le petit Salvatore, surnommé Toto, hantait le cinéma « Paradiso ». Quand il n'était pas à l'école ou à l'église, Salvatore rejoignait Alfredo le projectionniste qui du petit cinéma du village. Il apprenait ainsi la vie grâce aux mélés et aux comédies. Le seul nom d'Alfredo fait ressurgir l'enfance, le village, la place poudreuse et blanche, la fontaine, l'église et la salle du cinéma...

PROCHES AIDANTS

Vous êtes proche aidant et vous vous occupez régulièrement d'un proche atteint dans sa santé ou son autonomie ? Vous souhaitez du soutien dans votre quotidien ?

Appelez la hotline 0800 660 660 ou renseignez-vous sur www.vd.ch/proches-aidants.

Un hiver à 19° ? RENCHERISSEMENT ET RECHAUFFEMENT

Soirée de discussion avec Samuel Bendahan prof HEC UNI Lausanne

**et Christian Dandrès, avocat ASLOCA, conseillers nationaux PS.
MARDI 8 NOVEMBRE 20 H. SALLE JEAN VILLARD-GILLES,
MAISON DU PEUPLE**

Les prix des biens augmentent : électricité, gaz, essence, aliments, primes LAMal...

L'indice des prix (IPC) sous-estime fortement l'impact différencié du renchérissement. La mesure de ces augmentations est défectueuse. Ainsi, le calcul du loyer est sous-évalué par l'IPC. Comprendre les mécanismes et discuter des mesures urgentes, c'est le but !

Org : Cercle de débats Rosa Luxembourg



De vifs remerciements
à tous ceux et à toutes
celles qui ont écrit des
milliers d'adresses pour
le Noël de l'AVIVO
Lausanne !

Le Conseil fédéral vise le minimum

Au mois de septembre dernier, les Chambres fédérales ont accepté, contre l'avis du Conseil fédéral, deux motions (PS et Centre) qui exigent une adaptation des rentes AVS/AI à l'inflation qui atteint 3,5 %. Or, sans tenir compte de ces motions, le Conseil fédéral a tenu à informer la population qu'il avait décidé une adaptation de seulement 2,5% dès le premier janvier 2023. Cela signifie 30 francs par mois pour les rentes minimales et 60 francs pour les rentes maximales (1225 francs pour les unes et 2450 francs pour les autres.) Pas de quoi pavoiser vu les hausses des prix qui accablent les ménages (primes LAMal, alimentation, électricité, gaz, essence, loyer).

Il faut savoir que la loi sur l'AVS prescrit que le Conseil fédéral examine, en règle générale tous les deux ans, la nécessité d'adapter les rentes AVS/AI à l'évolution des salaires et des prix. Pourquoi n'avoir pas suivi les exigences des deux motions? Il est apparu que, sous prétexte que les titres des deux motions ne sont pas parfaitement identiques, il faudra encore un vote de confirmation lors de la session qui débutera le 28 novembre.

Cette adaptation doit aussi toucher les prestations complémentaires qui, si l'on s'en tient aux calculs radins du Conseil fédéral, devraient passer de 19'610 francs à 20'100 pour une personne seule et de 29'415 francs à 30'150 pour un couple.

L'AVIVO attend que l'adaptation complète des rentes soit au moins confirmée et y veillera.

Ne passer désormais que par l'informatique?

L'Office fédéral des statistiques (OFS) dévoile une enquête qui montre que 20% de la population suisse ne possède que des connaissances de base restreintes dans le domaine numérique, voire aucune connaissance. Il y a donc une personne sur cinq qui est exposée à une sorte d'exclusion sociale.

En effet, de plus en plus d'administrations, d'assurances, de transports publics, de gérances, de média et de commerces ne communiquent que par informatique et l'exigent de leurs assurés, de leurs clients, de leurs partenaires. Le contact humain disparaît au profit de ce qui est présenté comme un système facilitateur. Difficile de s'en sortir pour les impôts, les démarches administratives sans la soi disant magie des machines. Tout service public se blottit désormais dans cette tendance devenue toute naturelle pour les jeunes générations certes mais en somme pour 80% de la population.

Difficile dès lors d'éviter de se sentir exclu si l'on ne maîtrise pas les codes ou surtout si l'on ne dispose pas du matériel indispensable et souvent cher.

Rappelons que chaque mardi Nathalie accueille à l'AVIVO ceux qui ont besoin d'aide ou de conseils concernant téléphone, tablette ou ordinateur. Il faut s'inscrire au 021 312 06 54 pour une heure individuelle. N'hésitez pas. L'informatique au fond ce n'est pas du tout sorcier!